

L'existence a été une lutte perpétuelle, sans trêve, de tous les momens... et qui, après dix ans de dures privations et d'inexorable économie, sont venus se briser contre un simple protêt ! Ce qui leur donne cet air tragique et conspirateur que vous leur voyez et qu'on devrait bien leur défendre de prendre, car cela attriste les bons détenus, c'est qu'ils pensent à l'ingratitude de la société et qu'ils rêvent à l'attaquer et à s'en venger dès que les portes de Clichy s'ouvriront pour eux.... En un mot, ce sont des gens orgueilleux de leur probité méconnue, qui sont en train de se familiariser avec l'idée du crime.... Plus d'un d'entre eux est appelé à regretter, dans l'avenir, Clichy à la Conciergerie.

— Et ce jeune homme à la figure intelligente et mélancolique, qui vient de vous saluer en passant, mon cher S...., quel est-il ?

— Ce jeune homme à la figure intelligente et mélancolique, comme vous le dites, est la personnification la plus complète de la mauvaise foi et de la brutalité. Ce garçon-là, neveu et héritier d'un lord et pair des plus riches de l'Angleterre, jouit déjà d'une cinquantaine de mille livres de rentes.

— Il faut alors que ses dettes soient énormes.

— C'est à peine si elles s'élèvent à cent mille francs.

— Comment donc alors se trouve-t-il à Clichy ?

— Il se trouve à Clichy, parce qu'il a toujours éprouvé une horreur profonde et invincible pour payer une dette, quelque minime qu'elle fût. Quoique ses créanciers sussent, depuis long-temps, à quoi s'en tenir sur sa probité, ils ne lui en ont pas moins fait crédit, en pensant qu'un homme aussi riche que lui ne se laisserait pas mettre en prison ; ce qui fait qu'il les a doublement trompés. Cet intéressant jeune homme, qui n'aime pas le monde et ne connaît pour tout plaisir que de boire de l'eau-de-vie et jouer aux cartes, jouit à Clichy d'un bonheur parfait. Vous verrez que, malgré ses cinquante mille livres de rentes, il finira par faire perdre tout espoir à ses créanciers, et qu'ils le laisseront sortir, de guerre lasse, afin de n'avoir plus à payer sa pension alimentaire. Aussi, ce garçon-là est-il fanatique de la contrainte par corps : il ne voit, dit-il, que cette institution de rétablissement philanthropique dans l'organisation de la société.

— Vous me confondez, mon cher S...., avec vos explications, et je suis presque disposé à voir en vous un nouvel Asmodée. Ah ! à propos, une dernière question. Comment donc se fait-il que votre ami le duc de \*\*\*, dont la réputation d'insolvabilité est si parfaitement établie, ait pu trouver un créancier assez complaisant pour vouloir bien le mettre à Clichy ?

— Cela lui a donné, en effet, beaucoup de peine ; il lui a fallu, pour réussir, se résoudre à faire une cour des plus assidues à la femme passablement déplaisante de son principal créancier, un véritable Othello parisien, qui, effrayé par la hardiesse toujours croissante de son débiteur, s'est enfin décidé à le faire arrêter.

— Mais quel avantage retire donc le duc de \*\*\* de sa détention ?

— L'avantage énorme que, jouissant d'un beau titre et d'un majorat de 12,000 fr. de rentes, il se met en règle en finissant les trois mois de prison qui lui manquent pour compléter son temps, afin de pouvoir conclure ensuite paisiblement quelque mariage. Ce cher duc calculait dernièrement que chaque jour de captivité le libérait de 3,200 fr. Gagner 300,000 fr. en trois mois, c'est, vous en conviendrez, une assez belle affaire. Aussi est-il d'une gaieté charmante.

Je pris alors congé de mon ami S...., le célèbre litérateur, malgré les bienveillantes instances qu'il fit pour me retenir, et je m'en allai tout pensif, envieux même, faut-il le dire, en rêvant au bonheur que je laissais derrière moi.

A présent, lecteurs, que nous vous avons initiés aux mœurs et aux mystères de Clichy, que pensez-vous de la contrainte par corps que l'Assemblée nationale vient de rétablir ? Quant à nous, nous avouons, dans notre égoïsme profond, que, n'ayant jamais eu et comptant bien n'avoir jamais affaire aux huissiers, elle nous est tout à fait indifférente.